

# Procès-Verbal du Conseil Municipal

## Jeudi 27 Juillet 2017 à 20H30

Date de convocation : le 21 juillet 2017

Date d'affichage : le 21 juillet 2017

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 10

*L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-sept juillet à 20H30 le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt et un juillet de l'an deux mille dix-sept, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.*

**Etaient Présents** : RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, THUARD Françoise, SOUCHU David, DENIAUD Paulette, LAINE Magali, POURCEAU Jean Marie, POLLONO Anaïs.

**Etaient absents excusés** : LUNEL Dominique qui a donné pouvoir à Janny MERCIER, IMBERT Philippe qui a donné pouvoir à Magali LAINE, FLOQUART Sandrine

**Absents** : Karl MEGY, JAUSSAUD Florence

**Secrétaire de séance** : David SOUCHU

### Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du 29 juin 2017
- Décisions prises par délégation
- Point sur le commerce local
- Etat du plan de financement pour la Liaison Douce
- Création de poste en CDD pour animateur / surveillance temps méridien (année scolaire 2017/2018)
- Délibération pour autorisation d'encaissement chèques « Orange » suite à la résiliation des lignes et portabilité par Directelecom
- Compte-rendu des commissions
- Informations et questions diverses
  - ✓ Calendrier BIMBY
  - ✓ Enquête LGV
  - ✓ Limitation ou suspension temporaire des usages d'eau (Arrêté préfectoral du 26/07/2017)

### Approbation des Procès-Verbaux

- ✓ Adoptée à l'unanimité des voix.

### Décisions prises par délégation

*Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

- THIREL BUREAU : Devis signé le 06/07/2017 pour un montant TTC de 1124,81€ (3 Armoires de bureau pour secrétariat + maire + foyer de la salle des sports)
- THIREL BUREAU : Devis signé le 06/07/2017 pour un montant TTC de 2121.60€ (tables et chaises pour Ecole avec casiers)

- *SOA : Devis signé le 07/07/2017 pour un montant de 1474,80€ Hydrocurage préventif réseaux Eaux Usées Ecole / Réseaux Extérieures / MJC et Restaurant Scolaire*
- *FROID EXPRESS : devis signé le 12/07/2017 pour un montant de 359€22 réparation chambre froide de la restauration scolaire (changement régulateur)*
- *REXEL : Devis signé le 13/07/2017 pour un montant TTC de 173.71€ pour fournitures électricité pour pose éclairage sur tableau dans classe à l'Ecole.*
- *PLG – Groupe LEGOFF : Devis signé le 20 juillet 2017 pour un montant de 392€35 TTC (achat disques à poncer et Mop microfibre pour refecton du parquet de la salle polyvalente : décapage et cirage)*
- *APAVE : Devis signé le 26 juillet 2017 pour un montant de 468TTC (2 jours de recyclage CACES pour agent technique)*
- *AMV : Devis signé le 17 juillet 2017 pour un montant de 121,50€ TTC (changement des 2 pneus avant du C15 + 1 réparation roue arriere)*
- *AMV : Devis signé le 25 juillet 2017 pour un montant de 115,50€ TTC (changement des 2 pneus arriere du C15)*

✓ *Pour information au conseil municipal.*

## ARRETES :

- *Arrêté N° 26-2017-RH : Arrêt de travail d'un agent technique le 05/07/2017 jusqu'au 08/10/2017.*

✓ *Pour information au conseil municipal.*

## Point sur le commerce local

Monsieur le Maire résume aux membres du Conseil Municipal l'état de la situation actuelle quant au suivi de la reprise du commerce local.

M. Mercier fait l'historique des démarches des deux repreneurs potentiels du commerce y compris la venue et présentation lors d'un conseil municipal, des deux candidats avec leurs visions et projets pour le commerce. Ces repreneurs qui se sont portés candidats eux-mêmes auprès de la mairie avaient exposé toute l'expérience dont ils se prévalaient des différentes affaires tenues auparavant comme des arguments utiles à l'accord du conseil. À l'unanimité le conseil municipal 27 avril 2017 avait accepté la proposition des repreneurs de faire racheter le fonds par la commune avec un remboursement par le biais d'un loyer augmenté de 200 euros par rapport au loyer actuel au bout de 3 ans d'activité si celle-ci s'avérait pérenne, un des deux repreneurs étant originaire de la commune la confiance était de mise.

Lors de la dernière **rencontre de Juillet 2017** chez maître Ribot (Notaire) dès le début de la rencontre, le ton a monté entre la notaire et l'un des deux repreneurs en présence de M. Mercier. L'évolution de la conversation s'est envenimée avec des reproches sur les lenteurs administratives en direction de la Notaire. Délai assez raisonnable dans la tenue de telles négociations. Les deux repreneurs n'en sont pas à leurs premières affaires et connaissent les arcanes du système.

M. Mercier est assez surpris de la teneur des propos d'un des repreneurs qui n'étaient pas prévisibles à la vue des conversations précédent ce rendez-vous, lorsqu'il est mis en avant qu'une autre affaire peut les intéresser et qu'un emploi de cuisinière est en jeu et que l'attente du contrat n'est plus possible.

Il est aussi question de changer les termes du futur contrat en discussion et but de cet entretien. Il avait été demandé par les repreneurs un contrat de « location gérance » et il était désormais question de contrat de « location pas de porte » pour faciliter des aides à l'ouverture du commerce. Cette modification ne paraissait pas poser de problème. Tout était fait pour satisfaire tout le monde et

permettre l'ouverture le plus rapidement possible. Maître Ribot propose un avant-projet comme pièce justificative afin de faciliter les négociations avec les fournisseurs et autres organismes. L'un des deux repreneurs se lève et reproche sans ménagement l'impréparation de ce rendez-vous à Maître Ribot.

Malgré les tentatives d'apaisement de M. Mercier et le calme de Maître Ribot, la conversation tourne court et les deux repreneurs décident de se retirer.

Dehors l'un des deux repreneurs rassure M. Mercier et indique clairement que l'affaire va bien avoir lieu et que le contrat sera signé. L'embauche sera effective et maintenue.

M. Mercier indique au conseil municipal qu'il a reçu le jeudi 20 Juillet 2017 un « sms » des candidats l'informant de l'abandon du projet. Ils ont prétexté avoir été piégés. C'est un coup dur aux efforts consentis par la commune et **aux** joyeux et joyeuses dans **leur** vie de tous les jours.

Après un tour de table du conseil municipal suite aux explications de la situation par M. Mercier, il est pris la décision de maintenir l'achat du fond du commerce auprès du liquidateur.

Afin notamment de pouvoir faciliter l'installation d'un autre repreneur, de maintenir la licence de vente d'alcool et en fonction de la présentation pour un autre projet pouvoir faire les travaux nécessaires à sa concrétisation.

*Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote la proposition de ligne budgétaire*

*Membres en exercice : 15*

*Membres présents : 10*

*Suffrages exprimés : 12*

*Votes : Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

*✓ La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.*

## Etat du plan de financement pour la Liaison Douce

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal des différents dossiers de demandes de subventions qu'il a sollicités pour ce projet et des accords reçus.

Il présente aux élus le planning prévisionnel suivant :

- Lancement de la consultation pour appel d'offres le 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- Commission ouverture des plis : le 22 septembre 2017.
- Analyse des offres les 23 et 24 septembre 2017.
- Présentation au conseil municipal du Mardi 26 septembre 2017.
- Information aux entreprises non retenues le Mercredi 27 septembre 2017.
- Notification du marché aux entreprises retenues le 11 octobre 2017.
- Date de début des travaux le 23 octobre 2017.
- Fin des travaux : mi-décembre 2017.

*✓ Pour information au conseil municipal*

## Création d'un poste en CDD pour animation et surveillance temps méridien année scolaire 2017/2018

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Le Directeur du Péri-scolaire l'a informé qu'il ne serait plus disponible pour assurer la surveillance de la cour de l'Ecole le midi, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredi. La convention avec l'association « Profession Sports et Loisirs » tiendra compte à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017, de ses nouveaux horaires pour l'année 2017/2018.

En conséquence, il faut assurer la surveillance de la cour de récréation durant la pause méridienne sur ces 4 jours/semaine.

Les agents titulaires sont tous en fonction sur ce créneau horaire (11H30/13H30), il est donc nécessaire de créer un poste.

Considérant l'incertitude des financements pour l'année 2018/2019 relatifs aux TAP, il ne semble pas opportun de créer un poste pérenne pour ce besoin. En effet, selon les directives que l'Etat annoncera pour les prochaines années, la collectivité pourrait être amenée à revoir l'organisation complète des temps de travail des ATSEM et des agents techniques de la collectivité qui assurent également à ce jour, les Temps d'Activités Péri-scolaires.

De plus, vu qu'une des animatrices des TAP a également annoncé qu'elle ne continuerait en 2017/2018 sur Joué l'Abbé car elle a une autre proposition plus près de son domicile, il convient également de la remplacer pour 2017/2018 à raison de 3H / semaine scolaire.

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et propose dans ce contexte, la solution de la création d'un emploi en Contrat à Durée Déterminée d'animatrice péri-scolaire qualifiée afin de conserver l'agrément DDCCS et les aides qui en découlent pour les TAP au niveau de la CAF en contrat à durée déterminée.

Le profil du poste préconisé serait celui-ci :

- Emploi : Animateur - Filière : Animation - Catégorie : B
- Échelon : 1 – IB : 366 / IM : 339
- Diplôme : CQP d'animateur péri-scolaire ou équivalence.

Le contrat à durée déterminée serait établi sur la base de 11H/semaine travaillées durant les semaines scolaires à savoir un total de 396 Heures (36 semaines x 11H = 396H) soit une annualisation sur la base de 9h/hebdo (396H/44 semaines) pour l'année scolaire 2017/2018.

→ **Les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur l'emploi d'Animatrice à durée déterminée, motivé selon l'Article 3 - alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26.01.1984 : accroissement temporaire d'activité sur la base de 9H/hebdo du 4/09/2017 au 06/07/2017.**

*Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote la proposition de ligne budgétaire*

*Membres en exercice : 15*

*Membres présents : 10*

*Suffrages exprimés : 12*

*Votes : Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

✓ *La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.*

## Délibération pour autorisation d'encaissement chèques « Orange » suite à la résiliation des lignes et portabilité par Directelecom

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il avait été décidé de transférer les lignes téléphoniques et Internet des différents sites communaux vers Directelecom afin de réduire les coûts et de limiter les interlocuteurs.

Suite à cette portabilité de numéro et à la résiliation des lignes chez Orange demandée en Avril 2017, deux remboursements ORANGE ont été transmis par chèques à la collectivité suite à la résiliation des lignes de la MJC et de la Salle des Sports pour les montants de de 18€40 + 56€04 soit 74€44 (remboursement des avances sur abonnements au prorata temporis).

→ **Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'acceptation de ces chèques afin de permettre au Trésor Public de pouvoir les encaisser sur le compte de la collectivité.**

*Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote la proposition de ligne budgétaire*

*Membres en exercice : 15*

*Membres présents : 10*

*Suffrages exprimés : 12*

*Votes : Pour : 12*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

*La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.*

## Comptes rendus des commissions

M. Choplin Pascal informe le conseil des différents relevés de vitesses venant des radars pédagogiques. Les relevés sont disponibles en mairie sur demande.

A propos des radars « route de Montreuil » et « rue du tertre » : les résultats sur juin et juillet confirment la tendance à savoir 85% des véhicules respectent la limitation à 50 km/h dans le sens entrant dans le sens sortant, par contre, seuls 50% des véhicules ont une vitesse adaptée « rue du tertre », tandis que 84% des véhicules ont une vitesse maxi de 50 km/h « route de Montreuil », on peut expliquer cette différence notable par la présence du cédé le passage « rue de Bel air » à proximité du radar qui fait naturellement ralentir les véhicule.

## Questions diverses

### • **CALENDRIER BIMBY :**

- ✓ Mercredi 27 septembre 17H – restitution phase 1 aux élus de la Guierche et de Joué l'Abbé par le PAYS DU MANS, à savoir de la « Phase d'analyse du marché immobilier et d'identification du potentiel BIMBY engagé cet été ».
- ✓ Vendredi 17 novembre 20H – réunion publique à Joué L'Abbé où les architectes seront présents.
- ✓ WE 24/25 novembre entretiens BIMBY en mairie (1 jour à la Guierche / 1 jour à Joué l'Abbé)

### • **ENQUETE LGV :**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu le 21 juillet 2017 lettre co-signée des sénateurs Jean Pierre VOGEL et Louis-Jean de NICOLAY concernant les nuisances sonores provoquées par le passage des trains sur la ligne à grande vitesse (LGV) depuis sa mise en service début juillet.

Il a donc été décidé d'ajouter aux actualités municipales de Juillet / Aout 2017, une information aux habitants de Joué l'Abbé afin de les inviter à venir exprimer leurs doléances à ce sujet.

Un cahier est mis à disposition à la Mairie aux heures d'ouverture. Une réunion avec Monsieur le Préfet, Eiffage et les maires des communes concernées est prévue en septembre prochain. Ce sera l'occasion de faire connaître les ressentis des habitants.

- **Renouvellement du PEDT pour 2017/2018** (Projet Educatif Territorial de Joué l'Abbé) : validé par le groupe d'appui départemental de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. L'avis favorable reçu mentionne : « **Validation 1 année scolaire**. S'appuyant sur son expérience de mise en place de la Réforme des Rythmes éducatifs, le PEDT présenté pose les jalons d'une réflexion concertée sur la cohérence entre les différents temps de l'enfant. Le Groupe d'Appui Départemental salue la volonté formalisée de mobiliser les différents acteurs éducatifs et le caractère déclaré et gratuit des temps d'activités scolaires. »
- **Charte « Proximité-Qualité » du Pays du Mans** : dans le cadre des entretiens professionnels annuels avec le personnel, les agents de la restauration municipale ont émis le souhait et le besoin d'être mieux équipés pour pouvoir faire notamment la purée maison et les frites maison. Le coût de ces appareils professionnels a été évalué à 1075€ TTC l'ensemble suite à un 1<sup>er</sup> devis reçu (*d'autres devis sont attendus*). Cette somme sera imputée au budget investissement (cpté 2188) dont le montant de crédit est disponible.
  - Les membres du conseil municipal à l'unanimité valident l'achat de ces 2 appareils (Presse Purée et Coupe Frites professionnels) pour le restaurant scolaire de Joué l'Abbé.
- **Arrêté Préfectoral du 26 juillet 2017** plaçant certains bassins sous le régime de limitation ou suspension temporaire des usages de l'eau. (*Arrêté mis à l'affichage en Mairie*)
- **Prochains conseils municipaux** : Vendredi 25 août 2017 (si nécessaire) et le Mardi 26 septembre 2017.

→ **Fin de la séance à : 22H55**